



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/ONDH/2018
(Séance publique)

Le **20 novembre 2018 à 10h 45mn**, il sera procédé, dans les bureaux de l'ONDH, sis au complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à **l'impression de divers documents et supports de communication pour le compte de l'ONDH en un seul lot unique.**

NB : le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (**PME**)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'ONDH, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Riyad - Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix mille dirhams (**10 000,00 DH**) ;

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Montant minimum : Deux cent trente-sept mille huit cent vingt-huit Dirhams (**237 828,00 DHs**) TTC ;
Montant maximum : Quatre cent soixante-quinze mille six cent cinquante-six Dirhams (**475 656,00 DHs**) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis, contre récépissé, à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 09, 10, 11 et 12 du règlement de la consultation.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 3011-13 du 24 Di al hija 1434 (30 octobre 2013) portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces complémentaires prévues dans l'article 4 de l'arrêté précité et dans l'article 09 du règlement de la consultation.